

# Ville de Blainville sur l'Eau



## Compte rendu du Conseil Municipal Du Mardi 14 mai 2009

**L'an deux mille neuf, le quatorze mai à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de *Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire*,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Elisabeth DERUELLE - Nathalie AHRACH – Francine ROYER - Marie-Louise HUSSON - Françoise SIMON - Chantal GODFROY - Huguette GABRIEL - Evelyne OUDIN - Sylvie HERR-MARTIN  
Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON - Jean Marc HENRY – Gilles PESENTI - Alain GUILLEMENOT - Mickaël ZANONE - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER - Hervé CHAMEROY – Michel MOREL - Ghislain DEMONET - Alain COLLET

Avaient donné procuration :

Madame Gaëlle BARBIER à Madame AHRACH - Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER à Monsieur BOURGUIGNON - Madame Caroline COULANGE à Madame DERUELLE - Monsieur Christian PILLER à Monsieur CHAMEROY - Monsieur Olivier MARTET à Monsieur DEMONET

Madame Chantal GODFROY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Adoption du Compte rendu du conseil du 27 avril 2009**

Les membres du conseil après avoir pris connaissance du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2009 l'ont adopté à la majorité et 5 voix contre

|   |
|---|
| <b>1. Tarif de Prestations de l'accueil périscolaire du centre de loisirs « mirabelle » et des crèches municipales « p'tits mousses » et « bergamote ».</b> |
|---|

Madame le Maire propose aux membres du conseil une grille tarifaire pour les familles utilisatrices des crèches et de l'accueil périscolaire, comme suit :

### **Mirabelle**

#### **1. Périscolaire et Mercredi**

|   | Périscolaire       | Forfait Mercredi      |
|---|--------------------|-----------------------|
| Régime général :<br>(CAF)               | 1.20 euros / heure | 4.80 euros / mercredi |
| Autres régimes :<br>(MSA, SNCF, etc...) | 1.65 euros / heure | 8.09 euros / mercredi |

Accueil du forfait mercredi : de 9h à 17h.

En cas d'accueil de 6h30 à 9h et de 17h à 19h, application des tarifs Périscolaire.

Repas : 3.50 euros (plus deux heures de garde de 11h30 à 13h30)

## **2. Accueil de Loisirs : Petites et Grandes Vacances**

Avec les Aides aux temps libres (CAF) :

Forfait journée : 1.69 euros

Forfait ½ journée : 0.83 euros

Sans les Aides aux temps libres :

Forfait journée : 5.03 euros

Forfait ½ journée : 2.51 euros

Repas : 3.50 euros

### **Multi Accueil : Bergamote et les P'tits Mousses**

*Application des barèmes, planchers et plafonds de la CAF*

#### **1. Accueil régulier et Accueil Occasionnel (sur contrat)**

- Base de calcul : Ressources déclarées N-2 (avis d'imposition) avant tout abattement
- Plancher de ressources : 573 euros mensuels
- Plafond de ressources : 4 450 euros mensuels

Famille avec 1 enfant : Tarif horaire = ressources mensuelles X 0.06%

Famille avec 2 enfants : Tarif horaire = ressources mensuelles X 0.05%

Famille avec 3 enfants : Tarif horaire = ressources mensuelles X 0.04%

Famille avec 4 enfants : Tarif horaire = ressources mensuelles X 0.03%

#### **2. Accueil Occasionnel et Accueil d'urgence (hors contrat)**

Possibilité d'appliquer un tarif horaire moyen établi sur la moyenne des participations familiales observées sur l'année.

#### **3. Accueil Occasionnel (enfants de plus de 4 ans)**

Application du tarif horaire Périscolaire :

Régime général : 1.20 euros / heure  
(CAF)

Autres régimes : 1.65 euros / heure  
(MSA, SNCF, etc...)

Madame le Maire précise que ces tarifs sont identiques à ceux proposés par le prestataire précédent.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 abstentions) accepte la mise en place de cette grille tarifaire.

## **2. Questions diverses**

### **Installation d'un système de vidéo-protection.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de caméras de protection à la bibliothèque municipale. Monsieur BOURGUIGNON souligne que les différentes plaintes, les pétitions de riverains pour tapage nocturne et les nombreuses dégradations ont amené les élus à opter pour cette solution.

En effet, face à cette montée des incivilités, nous avons alerté Monsieur le Sous-préfet, la Gendarmerie, nous avons pris des mesures de circonstance pour *souscrire* ces événements. Parmi ces mesures, un arrêté municipal que les forces de l'ordre essaient de faire appliquer

Compte tenu de l'environnement de la bibliothèque :

Logements sociaux (plainte de locataires), la Poste, maison de retraite (intrusion), crèche (intrusion), nous avons cru bon d'aller plus loin dans la prévention.

En ce qui concerne notre médiathèque, rappelons qu'elle dispose de 14000 livres et 250 CD, qu'elle a déjà connu des cambriolages par effraction.

Conseillés par la Gendarmerie, nous avons sollicité plusieurs entreprises spécialisées. Nous avons retenu une entreprise recommandée par ORANGE : Secur et Com, domiciliée dans le 57 à SCY-CHAZELLES.

Dans un même temps nous avons constitué et déposé le 20 août 2008 un dossier en Préfecture et obtenu une autorisation d'installation d'un système de vidéo protection le 16 mars 2009, sous le n° 54 08 0103, pour 5 caméras dont une mobile.

Les caméras sont "couleur, jour/nuit", avec blindage et système anti- vandalisme.

Il ne s'agit pas de Big-Brother. Aucune espace privé n'est filmé. Un système d'occultation électronique empêche la visualisation spécifique des zones privatives.

Le gestionnaire du système reste Madame le Maire.

Trois personnes sont accréditées à utiliser le serveur dans le cadre des lois et règlement en vigueur : Annie FARRUDJA Maire, Daniel FREY Adjoint, Jacques BOURGUIGNON Adjoint.

Dans le cadre de la " prévention technique de la malveillance", dite PTM, un gendarme référent sureté nous conseille.

Les images sont enregistrées 24h/24, sur un serveur sécurisé, accessible par Internet. Les images sont conservées une semaine, puis effacées automatiquement.

Le coût est de l'ordre de 21 000 € pour l'acquisition, l'installation et la maintenance avec une année de garantie.

L'option acquisition a été privilégiée par rapport à un coût locatif élevé de 350 €/mois.

En 2008, aucune possibilité de subvention n'existait plus à l'époque de ce choix.

Nous avons donc opté d'engager ces travaux rapidement. Ce coût a été budgétisé dans le BP 2009.

Si on compare avec d'autres communes, la dépense engagée reste raisonnable et en deçà du coût salarial d'un policier municipal.

Dès le 20mai, le système de vidéo protection sera activé.

Monsieur DEMONET déplore l'absence de débat concernant ce dossier et souligne que l'opposition est devant le fait accompli.

En l'absence d'autres remarques, Madame le Maire clôt la séance en précisant que la prochaine séance du conseil portera notamment sur les budgets annexes relatifs au service enfance.